RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01627
Numéro SIREN : 533 276 838
Nom ou dénomination : A.P.T.B. DEMENAGEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2023 sous le numéro de dépôt 5013

DocuSign Envelope ID: 57B7917A-EC47-4D81-9D18-C0ACA1AA3A1C

SILOË AVM

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT & CONSEIL

Société inscrite au tableau de l'Ordre
des experts-comptables des Pays de la Loire

Membre de la Compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Rennes

A.P.T.B. DEMENAGEMENTS

Société à responsabilité Limitée
au capital de 92.000,00 Euros

Siège social :
30 Rue Paul Bellamy
44300 NANTES

----oooOOOooo----

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE « A.P.T.B. DEMENAGEMENTS », SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL) EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)

7 mail Haroun-Tazieff - 44300 NANTES
Tél. 02 51 83 19 02 - Fax 02 51 83 19 23 - contact@siloe-avm.fr
Société par actions simplifiée au capital de 450 000 euros - Siret 450 672 498 00034 - NAF 6920Z - TVA FR 78450672498

www.siloe-avm.fr

DocuSign Envelope ID: 57B7917A-EC47-4D81-9D18-C0ACA1AA3A1C

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE « A.P.T.B. DEMENAGEMENTS », SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL) EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)

----oooOOOooo----

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 20 mars 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I. DESCRIPTION DES TRAVAUX REALISES

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

DS
BT

DocuSign Envelope ID: 57B7917A-EC47-4D81-9D18-C0ACA1AA3A1C

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société A.P.T.B. DEMENAGEMENTS a débuté son activité le 06 mai 2011 sous la forme d'une SARL (selon les données issues de son extrait KBIS).

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2022, qui ont fait l'objet d'une attestation par le cabinet d'expertise-comptable BDO en date du 07 février 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, laissent apparaître un chiffre d'affaires de 937 103 Euros au titre de cet exercice clos contre 1 029 843 Euros au titre de l'exercice précédent, un bénéfice de 76 196 €uros contre un bénéfice de 56 561 €uros sur l'exercice N - 1, des capitaux propres de 235 006 €uros et un endettement bancaire de 73 873 €uros.

- les capitaux propres positifs de 235 006 €uros sont supérieurs au montant du capital social qui s'élève à 92 000 €uros ;

Votre société a par Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 24 mars 2023 décidé de ne pas verser de dividendes.

Vous nous avez précisé dans une lettre d'affirmation qu'aucun autre mouvement n'interviendra sur les capitaux propres à compter de cette date et ce jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire constatant la transformation de l'EURL A.P.T.B. DEMENAGEMENTS en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

DS
BT

DocuSign Envelope ID: 57B7917A-EC47-4D81-9D18-C0ACA1AA3A1C

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

II. CONCLUSION RELATIVE A LA MISSION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier ne nous a été stipulé.

Fait à Nantes,
Le 5 avril 2023

DocuSigned by:
Benoît TOSTIVINT
BED12C70E1C3442...

M. Benoît TOSTIVINT
Commissaire aux Comptes et à la Transformation

Membre de la Compagnie Régionale
de la région Ouest-Atlantique